

Image not found or type unknown



Dettes privées dans faillite profession liberale

Par **legdom**, le **03/09/2015** à **20:15**

Bjr, je vous expose mon probleme:

J ai loué une ferme a une infirmiere qui est a quitté le logement laissant un impayé de location de 2000E. Aujourdhui, sa société en profession liberale est en liquidation par un huissier qui n a tjrs pas liquidé sa societé. Ma question est: a telle le droit d inclure les loyers quelle me doit dans la liquidation sachant que sa société a une autre adresse? merci de pour réponse.